

Noël, Jacques. *Le principe de non-intervention : Théorie et pratique dans les relations inter-américaines*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles – Éditions Émile Bruylant, 1981, 253 p.

Daniel Colard

Volume 14, Number 2, 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/701508ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/701508ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Colard, D. (1983). Review of [Noël, Jacques. *Le principe de non-intervention : Théorie et pratique dans les relations inter-américaines*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles – Éditions Émile Bruylant, 1981, 253 p.] *Études internationales*, 14(2), 357–360. <https://doi.org/10.7202/701508ar>

ment de leur pouvoir; les seconds subissent et exécutent. Ils sont incapables d'initiatives pouvant changer le cours d'événements importants. La troisième matrice a une représentation diversifiée mettant en relation des sous-systèmes et des blocs de systèmes. Ainsi par exemple les pays de l'OCDE, ceux du bloc soviétique et les pays du Tiers Monde constituent en même temps des systèmes et des sous-systèmes avec des regroupements régionaux souvent guidés par le réalisme. Ce qui fait dire à ces deux auteurs que:

Relations between OECD countries and the developing world are more complicated than communist-LDC contacts. They reflect realism, interconnectedness, dependance and interdependence. Realism derives from the superpower competition.

En tenant compte de la troisième matrice, les relations commerciales reflètent davantage de la dépendance et de l'interdépendance: par exemple, les pays de l'OCDE ont besoin du pétrole de l'OPEP et par conséquent doivent ménager les arabes dans leur diplomatie, il en est de même des pays du Tiers Monde à l'égard des capitaux et de la technologie des pays développés. Elle en vient à la conclusion que la compréhension des problèmes mondiaux est complexe et ne saurait dépendre exclusivement d'une approche globaliste ou d'une conceptualisation réaliste qui sont dans les deux cas une conception académique du monde.

Les contributions des autres collaborateurs sont réparties entre les chapitres deuxième et neuvième. On y aborde dans chacun d'eux un aspect des relations internationales: Dans « *The Changing Essence of Power* », Seyom Brown identifie et analyse certains aspects de l'émergence du système international. Il soutient que la fin de la guerre froide et la diversification des alliances ont contribué, entre autres, à changer le système international. Selon ce dernier, les États-Unis devraient avoir une perception globaliste de leurs relations internationales. Dans « *Interdependencies in world politics* », Oran R. Young soutient que le degré de l'interdépendance dépend de nombreux facteurs (politiques, économi-

ques) et que les acteurs non étatiques peuvent aussi contribuer à augmenter ou à réduire l'interdépendance. L'auteur explore ensuite diverses hypothèses mettant en relief l'interdépendance systémique comme une variable indépendante. L'idée d'interdépendance revient dans les chapitres cinquième et sixième où on analyse ses mythes et ses réalités. Dans les deux derniers chapitres, Robert Gilpin et Michael P. Sullivan analysent l'importance et l'impact des relations internationales. Le premier soutient que « *transnational economic actors reflect the policies of their home governments* ». Le second analyse les différents éléments qui ont contribué à la transformation des relations internationales. Il soutient que de nos jours, la politique mondiale est caractérisée davantage par la continuité que par la rupture.

À mon avis, il s'agit ici d'un livre très intéressant pour de nombreuses raisons dont deux au moins méritent d'être mentionnées: c'est un collectif consacré à un seul thème analysé par plusieurs spécialistes, chacun d'eux l'abordant sous un aspect spécifique, dans un langage clair et concis. Bien que plusieurs des auteurs aient opté pour telle ou telle école de pensée et privilégié une approche (globaliste, réaliste, idéaliste), on constate néanmoins que leurs analyses restent « *ouvertes* » aux autres approches méthodologiques. La présentation de James N. Rosenau, l'introduction et la conclusion de Ray Maghroori et de Bennett Ramberg font aussi très bien le point sur le débat et résument de manière excellente le contenu de l'ouvrage.

Michel HOUNDIAHOÛÉ

Université de Montréal

NOËL, Jacques. *Le principe de non-intervention: Théorie et pratique dans les relations inter-américaines*, Bruxelles; Éditions de l'Université de Bruxelles - Éditions Émile Bruylant, 1981, 253 p.

La thèse de J. Noël, licencié en droit (Haïti) et chercheur associé du Centre de droit international de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles (Centre Henri Rolin), apporte un éclairage nouveau sur les

relations inter-américaines, souvent négligées par les internationalistes européens. Cet ouvrage substantiel, bien argumenté et solidement documenté, est centré sur le principe de non-intervention ou de non-immixtion.

On sait qu'il a vu le jour sur le continent américain au XIX^e siècle avec les doctrines Monroe, Calvo et Drago. L'Amérique latine a joué un rôle de précurseur dans l'établissement de la règle qui sera reprise par l'ensemble des États de la Société internationale au XX^e siècle. Au niveau interaméricain, il faut citer la Convention de Montevideo sur les droits et les devoirs des États du 26 décembre 1933 qui proclamait solennellement: « Aucun État n'a le droit d'intervenir dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre ». Et, après 1945, l'article 15 de la Charte de l'O.E.A. du 30 avril 1948 exprime le même principe avec encore plus de force et de précision: « Aucun État ou groupe d'États n'a le droit d'intervenir directement ou indirectement, pour quelque motif que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre État. Le principe précédent exclut l'emploi, non seulement de la force armée, mais aussi de toute autre forme d'ingérence ou de tendance attentatoire à la personnalité de l'État et aux éléments politiques, économiques et culturels qui la constituent ». Au plan universel, on mentionnera le fameux article 2 paragraphe 7 de la Charte des Nations Unies et la Déclaration de l'ONU du 21 décembre 1965 sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des États, revue et complétée par celle du 9 décembre 1981 (Résolution 36/103).

Juridiquement, le principe de non ingérence est donc parfaitement reconnu par le droit international positif. Mais alors qu'au début du XIX^e siècle les nouveaux États de l'Amérique latine dénonçaient la pratique de l'intervention en visant les grandes puissances européennes à qui il était reproché des recours à la force dans le sous-continent latino-américain soit pour rétablir le statu quo ante, soit pour imposer aux anciennes colonies des régimes politiques déterminés, soit enfin pour obtenir au profit de leurs ressortissants des traitements plus favorables que ceux réservés

aux nationaux; à partir du XX^e siècle, le concept d'intervention sera surtout utilisé pour dénoncer la politique impérialiste des États-Unis sous sa forme militaire, économique, financière et politique. C'est précisément sur ce point que l'étude de J. Noël met l'accent en soulignant avec raison la profonde contradiction qui existe, dans les relations interaméricaines, entre l'état du droit et l'état de fait ou, pour reprendre la terminologie utilisée par Jean J.A. Salmon dans la préface, attire l'attention sur une « situation à la fois paradoxale et exemplaire ». Paradoxale parce que c'est dans ce continent où le « principe est le plus chèrement revendiqué » qu'on en dénombre « le plus de violations »; exemplaire parce que la réalité dévoile que l'hémisphère occidental est sous l'influence des États-Unis et que le droit remplit un « rôle idéologique ».

La structure de l'ouvrage comprend deux Titres. Le premier examine les formulations successives du principe de la non-intervention dans le droit international public américain au XIX^e et au XX^e siècles. D'où les deux chapitres – à la fois doctrinaux et historiques – de ce Titre qui, vu sa brièveté (58 p), aurait pu faire l'objet d'un chapitre introductif préliminaire.

En effet, le second Titre – consacré à la mise en oeuvre du principe de la non-intervention dans les relations internationales – est beaucoup plus développé (167 p), ce qui déséquilibre considérablement l'étude tant du point de vue formel que matériel. Ce péché de jeunesse n'enlève rien au travail fourni par l'auteur puisqu'à l'intérieur de ce Titre II on retrouve un certain équilibre interne entre la première partie qui traite du « concept de non-intervention » et la seconde qui se penche sur la « mise en oeuvre institutionnelle du principe ».

L'analyse du concept conduit Jacques Noël à procéder à un examen minutieux de la Charte de l'ONU et de la Résolution 2131 (XX) du 21/12 1965, puis à proposer une définition de l'intervention en rappelant que selon l'opinion généralement admise il faut – pour qu'il y ait ingérence ou immixtion – la réunion simultanée d'un élément subjectif (le but que l'on se propose d'attendre) et d'un élément objectif ou matériel (la contrainte ou

sa menace). Après ce travail analytique et cette réflexion théorique, il distingue naturellement deux catégories d'interventions: les interventions pacifiques et les interventions armées. Appartiennent aux premières: l'intervention diplomatique, la reconnaissance prématurée, la non-reconnaissance, l'intervention économique, (l'exemple de l'intervention des États-Unis au Chili entre 1970 et 1973 est du plus haut intérêt ici); relèvent des secondes celles qui impliquent le recours à la force: intervention en faveur des insurgés (appui matériel), intervention en faveur de gouvernements légaux ou interventions consenties (prévues dans un traité) ou sollicitées, problème délicat des interventions dites d'humanité.

La mise en oeuvre institutionnelle du principe est présentée dans le cadre organique de deux organisations intergouvernementales: l'ONU et l'OEA qui tantôt laissent faire, tantôt interviennent. Ainsi, dans l'affaire du Guatemala en 1954 et dans l'affaire de Cuba en 1960 – deux exemples célèbres – les Nations unies et l'Organisation des États américains ne sont pas intervenues pour sanctionner les États-Unis. Le Conseil de Sécurité – grâce à une interprétation habile de la Charte – n'a pu engager une action en face de certains actes de recours illicite à la force, et ce malgré le fait que la paix et la sécurité internationales étaient mises en danger. Quant à l'OEA, elle s'est trouvée promue au rang d'« écran protecteur » derrière lequel le principe de la non-intervention a pu être violé impunément. Mais, avec l'implantation du castrisme et le danger qu'il représentait pour l'indépendance des États américains, l'OEA allait devenir elle-même un « instrument d'intervention » ou de « pression » dans les affaires des États du continent (cf. les décisions de Punta del Este, l'exclusion de Cuba, la rupture des relations économiques avec La Havane).

L'intervention armée des États-Unis à Saint-Domingue en 1965, au nom du principe de l'intervention d'humanité, est exposée avec l'esprit critique qui convient, car juridiquement la « doctrine Johnson » est indéfendable et dissimule une agression. La défense contre le communisme ne constitue sûrement pas une « cause permissive » d'intervention étatique

américaine en République Dominicaine. Si le Conseil de Sécurité ne condamne pas le gouvernement de Washington, il ne renonce pas non plus à l'exercice de sa compétence en faveur de l'OEA. Cela étant, c'est bien le rôle de l'OEA qui sera déterminant et dans l'évolution et dans le dénouement de la crise (envoi d'une force interaméricaine de paix).

Sur deux points précis, nous ne partageons pas l'analyse de l'auteur. Il nous paraît contestable d'une part de justifier l'exclusion de Cuba de l'OEA (pp 186-187) en s'appuyant uniquement sur l'exercice par l'organisation d'une compétence implicite alors que la charte de l'OEA ne contient aucune disposition relative à l'exclusion. Est-il licite d'appliquer à un État membre une sanction grave non prévue explicitement par les statuts? D'autre part, nous pensons que le fondement de l'illégalité de l'intervention armée de l'OEA à Saint-Domingue (pp 214-215) réside bien dans la violation de l'article 53 de la charte de l'ONU et non pas dans celle de l'article 52 §1.

Au total, nous rejoignons tout à fait les conclusions auxquelles parvient Jacques Noël au terme de sa thèse: il existe bien – dans les relations inter-américaines – une profonde contradiction entre l'état de droit qui est aujourd'hui bien fixé en faveur d'un principe absolu de non-intervention et l'état de fait qui n'est qu'un constat de violations répétées de ce principe par les États-Unis d'Amérique. Comment s'explique cette contradiction majeure? Elle échappe au droit, écrit l'auteur, et la distorsion ne peut se comprendre que si l'on se place sur le terrain politique. En premier lieu, il apparaît que la division de monde en zones d'influence en est l'une des causes principales; en second lieu – sur le plan des relations interétatiques et de la structure des régimes politiques latino-américains – il existe une solidarité profonde entre les dirigeants du Nord et du Sud du continent américain ou si l'on préfère il y a identification des intérêts des élites locales avec ceux qui gouvernent à Washington.

Cette situation de « dépendance dans l'indépendance » n'est-elle pas en train d'être remise en cause dans les années 80 comme le

prouvent les bouleversements qui s'amorcent dans les Caraïbes et les États de l'Amérique centrale?

Daniel COLARD

Faculté de Droit
Université de Besançon

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

ADAMS, F. Gerard et BEHRMAN, Jere B. *Commodity Exports and Economic Development: The Commodity Problem and Policy in Developing Countries*. Lexington (Mass.), Lexington Books, 1982, 347 p.

Dans la grande majorité des pays en développement (et même dans certains pays développés, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande), un petit nombre seulement des produits représente la majeure partie de leurs exportations. Dans 27 pour cent de tous les pays « développants » un seul produit, le plus important, forme au moins 70 pour cent de la valeur totale des exportations, et dans 75 pour cent de ces pays au moins 30 pour cent de la valeur totale exportée. Dans la décennie 70, l'exportation des produits y compris le pétrole a représenté presque 80 pour cent de la valeur totale des exportations de tous les pays en développement.

Ce livre cependant n'examine pas le problème général. Il traite plutôt de deux produits, et de quelques pays; le café pour le Brésil, la Côte d'Ivoire, le Guatemala, le Salvador et le Costa Rica, et du cuivre pour la Zambie et le Chili. Ce choix reflète les exportations de deuxième et troisième importance des produits (après le pétrole), et les exportateurs les plus importants de ces produits (sauf la Colombie, deuxième pays exportateur de café).

Il n'est pas étonnant que cette étude préparée à l'École Wharton présente des modèles économétriques pour chaque produit. Dans chaque cas on trouve un modèle micro-économique de la région productive dans chaque pays, un modèle macro-économique de

chaque pays du projet, et un modèle du marché pour chaque produit. Ensuite ceux-ci sont reportés afin d'établir des études recherchant les effets de fluctuations, de développements séculaires, et de politiques changeantes du marché chez les producteurs et dans les pays productifs. Bien que chaque modèle et sous-modèle soient généralement décrits par le texte, les systèmes des équations ne sont pas détaillés, et le lecteur intéressé devra se référer à d'autres sources, dont quelques-unes sont difficiles à trouver.

L'étude ne traitant que de deux produits parmi tant d'autres, la propriété de la présentation devrait être la tâche principale d'un critique. C'est une question examinée plusieurs fois dans l'étude, quoiqu'il n'y ait que deux pages ayant pour sujet l'efficacité et les faiblesses de la manière d'aborder le problème moyennant les modèles économiques. Il y a un chapitre un peu plus long sur les études antérieures. On examine aussi le marché international, ainsi que les pays et les régions individuelles, mais la coordination de tous ces composants est rare. Il n'y a aucun doute que les auteurs ont le droit à réclamer le développement d'une nouvelle branche de recherche.

Pourtant l'importance accordée aux techniques économétriques seules est à douter. Ne devrait-on pas considérer les effets des modèles de la production technique du produit primaire? La relation de ceux-ci avec l'économie totale, comme on le voit typiquement dans les modèles macro-économiques de développement, ne mérite-t-elle pas plus d'attention? Un modèle du marché international des produits omettant la gestion des stocks en mains privées, n'omet-il pas aussi quelques-uns des traits les plus définitifs des marchés internationaux des produits? Celles-ci ne sont point des questions rhétoriques. Elles signalent plutôt où devrait se développer le programme de modélage économétrique, dont cette étude Wharton fait partie.

Entretemps, on hésite à accorder trop de confiance dans toutes les conclusions du modèle. Il y en a qui sont fondées. Il faut souligner que le comportement de ces produits